

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2024  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Question n°4**

**Objet : CESSION D'UN VÉHICULE SÉRIGRAPHIÉ DE LA CA VAL PARISIS À LA COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORÊT**

L'an deux mille vingt quatre, le onze juin, à 09 heures 00

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 4 juin 2024 s'est réuni, SIEGE CA VAL PARISIS - 271 Chaussée Jules César - 95 250 BEAUCHAMP - Salle des Baobabs, en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

**Étaient présents :**

Yannick BOËDEC, Xavier HAQUIN, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Jacqueline HUCHIN

**Étaient absents excusés et représentés :**

Xavier MELKI par Patrick BOULLÉ  
Philippe ROULEAU par Philippe BARAT

**Était absent(e) :**

Nicole LANASPRE

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 9h05

Secrétaire de Séance : Philippe BARAT,

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 22

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CA Val Parisis,

Vu la délibération N° D/2020/60 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire,

Considérant que la CA Val Parisis est propriétaire d'un véhicule qu'elle souhaite vendre en l'état,

**N°BC\_2024\_18**

Considérant que ce véhicule peut être vendu à d'autres collectivités et qu'il ne peut être affecté à un usage public, étant équipé du dispositif Police Municipale,  
Considérant qu'après consultation des communes, la commune de Saint-Leu-la-Forêt a exprimé le souhait d'acquérir ce véhicule,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 10 juin 2024,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

**PROCÈDE** à la cession du véhicule PEUGEOT Expert Combi de 2017 avec 70 000 kms au compteur, immatriculé EQ-547-PW, au prix de 7 500 € à la commune de Saint-Leu-la-Forêt,

**AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Fait et délibéré ce jour à Beauchamp.

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr).»